

(Container)

Warlock^{MD}

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, des plantes envahissantes et des plantes ligneuses dans les grands pâturages, les prés permanents, les zones industrielles et autres zones non cultivées au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Aminopyralide, présent en tant que sel de triisopropanolamine 240 g/L

Solution

N° D'HOMOLOGATION 34903 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,1 L à vrac

Albaugh, LLC.
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD040226

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

NE PAS pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones de parcours et de pâturages traités pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour toutes les autres terres non agricoles, **NE PAS** pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant que les bouillies ne soient sèches.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

MISES EN GARDE RELATIVES À LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE D'UTILISATION PAR L'OPÉRATEUR

- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle à part de la buanderie de la maison.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site [Web Canada.ca](http://Web.Canada.ca).

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants Récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)

Warlock^{MD}

GRUPE	4	HERBICIDE
-------	---	-----------

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, des plantes envahissantes et des plantes ligneuses dans les grands pâturages, les prés permanents, les zones industrielles et autres zones non cultivées au Canada.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: Aminopyralide, présent en tant que sel de triisopropanolamine 240 g/L

Solution

N° D'HOMOLOGATION 34903 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,1 L à vrac

Albaugh, LLC.
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

AD040226

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

NE PAS pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones de parcours et de pâturages traités pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Pour toutes les autres terres non agricoles, **NE PAS** pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées avant que les bouillies ne soient sèches.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

MISES EN GARDE RELATIVES À LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

N'appliquer que si le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitat humain ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les espaces de récréation. Prendre en compte la vitesse du vent, la direction du vent, la température, le type d'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE D'UTILISATION PAR L'OPÉRATEUR

- Se laver les mains avant de manger, de boire, d'utiliser du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si de l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle à part de la buanderie de la maison.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées et les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Contenants Récupérables:

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

Warlock, appliqué en postlevée, supprime les mauvaises herbes à feuilles larges, les plantes envahissantes et les plantes ligneuses dans les grands pâturages, les prés permanents, les zones industrielles (y compris, sans s'y limiter, les emprises et les bases militaires) et autres zones non

cultivées. Éviter d'effectuer des applications dans des conditions de sécheresse ou autre stress environnemental. **Lire tous les énoncés de précautions avant d'utiliser ce produit.** Pour plus de renseignements, contacter votre représentant local de Rotam North America Inc.

Pour de meilleurs résultats, appliquer Warlock sur les jeunes mauvaises herbes en croissance active au moment de l'application.

MISES EN GARDE D'UTILISATION GÉNÉRALES

Warlock est très actif contre les plantes à feuilles larges. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée.

NE PAS appliquer plus de 0,50 L (120 g p.a.) par hectare du Warlock par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages, dans les prés permanents, dans les zones industrielles et autres zones non cultivées.

Plantes sensibles

Les effets herbicides du Warlock surviennent principalement à la suite d'assimilation par les racines et de translocation dans toute la plante. Toutefois, une action herbicide secondaire peut survenir par assimilation de l'aminopyralide par le sol. De très petites quantités d'aminopyralide peuvent tuer ou endommager les plantes sensibles à feuilles larges. N'effectuer une pulvérisation que si des lésions aux légumineuses fourragères sont tolérables. Faire attention pour éviter de vaporiser les plantes à feuilles larges utiles au cours des périodes de croissance et de dormance.

Éviter d'effectuer l'application à la limite du feuillage (le bord extrême du couvert des arbres) des conifères et des arbres à feuilles caduques utiles, à moins que des lésions ne soient tolérables. Soyez particulièrement prudent lorsque vous utilisez des produits à base d'aminopyralide autour d'espèces à systèmes de racines latérales étendues, d'espèces à enracinement superficiel et celles qui se propagent par marcottage.

NE PAS utiliser les fauchures ou le foin provenant de plantes traitées à l'aminopyralide pour constituer du compost ou du paillis. Les résidus d'aminopyralide sont éliminés par les animaux sans avoir été transformés et sont encore actifs sur le plan herbicide. NE PAS utiliser autour des plantes sensibles le fumier des animaux s'étant nourris dans les zones traitées ou à qui on aura donné du fourrage traité. NE PAS déplacer le bétail des zones de broutage traitées à des zones de culture à feuilles larges avant de l'avoir laissé brouter à un endroit non traité durant 3 jours.

Une seule application par saison de croissance est permise.

Warlock ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon domestique ou commerciale.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. NE PAS effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

LIRE TOUTES LES INSTRUCTIONS ATTENTIVEMENT AVANT D'APPLIQUER. LE NONRESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

GRANDS PÂTURAGES, PRÉS PERMANENTS, ZONES INDUSTRIELLES ET AUTRES ZONES NON CULTIVÉES AU CANADA

WARLOCK UTILISÉ SEUL

Appliquer Warlock à raison de 0,25 à 0,50 L/ha. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active. Appliquer par voie aérienne (minimum de 19 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 100 L de volume de pulvérisation/ha) pour assurer une couverture uniforme.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par Warlock utilisé seul

Taux de Warlock	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
0,25 L/ha 60 g p.a./ha		chardon des champs centaurée maculée
0,29 L/ha 70 g p.a./ha	petite herbe à poux centaurée du solstice ¹ chardon épineux chardon penché vergerette du Canada morelle de la Caroline laiteron des champs marguerite blanche ² renoncule âcre chardon des champs centaurée maculée gutierrézie faux-sarothra chardon vulgaire <i>solanum viarum</i> ³ renoncule de Sardaigne croton glandulosus	herbe à poux vivace patience crépue verge d'or du Canada matricaire inodore potentille dressée ⁴
0,38 L/ha 90 g p.a./ha	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus : gnaphale patience crépue herbe à poux vivace matricaire inodore hélénie à feuilles grêles vergerette d'Argentine sénéçon jacobée	armoïse absinthe verge d'or du Canada
0,50 L/ha 120 g p.a./ha	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus : armoïse absinthe laitue scariote cardère des bois vernonie géante grande molène	verge d'or du Canada achillée millefeuille tanaïse vulgaire centaurée diffuse ⁵ pissenlit centaurée de Russie ⁶

	chondrille onoporde acanthe	
--	--------------------------------	--

¹Centaurée du solstice : Appliquer lorsque les plantes sont au stade de rosette jusqu'au stade de montée en graines

²Marguerite blanche : Appliquer lorsque les plantes sont au stade de prébourgeonnement

³*Solanum viarum*: Appliquer à n'importe quel stade ; toutefois, une application avant la floraison réduira la production de semences

⁴Potentille dressée : Appliquer lorsque les plantes sont au stade de prébourgeonnement.

⁵Centaurée diffuse : Appliquer lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

⁶Centaurée de Russie : Appliquer sur les plantes aux stades du bourgeonnement et de floraison au printemps et à l'été.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC WARLOCK

Mélanges en Réservoir – Warlock Plus 2,4-D Amine

Warlock peut être mélangé en réservoir avec un herbicide 2,4-D Amine pour augmenter le nombre de mauvaises herbes supprimées.

Herbicide	Taux	Mauvaises herbes supprimées
Warlock	0,29 L/ha (70 g p.a./ha)	Suppression du laitron potager, bardanette épineuse, bardane (<4 feuilles), lampourde glouteron, plantain majeur, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, laitue scariole, herbes à poux, grande ortie, mélilot, patience crépue (<4 feuilles), épervière, lépidie densiflore, suppression tout au long de la saison du chardon des champs, centaurée maculée, matricaire inodore, verge d'or du Canada, et suppression des parties épigées de la laitue bleue, du chardon vulgaire, de la renoncule, de la Grindélie squarreuse, du cranson dravier, du laitron des champs. Plus toutes les mauvaises herbes supprimées avec 0,29 L/ha (70 g p.a./ha) de Warlock utilisé seul et toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du 2,4-D Amine à raison de 840 g é.a./ha (équivalent à 1,5 L/ha d'herbicide 2,4-D Amine 600)
2,4-D Amine	840 g é.a./ha	
Herbicide	Taux	Mauvaises herbes supprimées
Warlock	0,38 L/ha (90 g p.a./ha)	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus une suppression tout au long de la saison de l'armoise absinthe et du pissenlit Plus toutes les mauvaises herbes supprimées avec 0,38 L/ha (90 g p.a./ha) de Warlock utilisé seul et toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du 2,4-D Amine à raison de 1080 g é.a./ha (équivalent à 1,9 L/ha de 2,4-D Amine 600 Herbicide)
2,4-D Amine	1080 g é.a./ha	
Herbicide	Taux	Mauvaises herbes supprimées
Warlock	0,50 L/ha (120 g p.a./ha)	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus plus une suppression tout au long de la saison de la symphorine occidentale et de la tanaïse vulgaire
2,4-D Amine	1440 g é.a./ha	

		Plus toutes les mauvaises herbes supprimées avec 0,50 L/ha (120 g p.a./ha) de Warlock utilisé seul et toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du 2,4-D Amine à raison de 1440 g é.a./ha (équivalent à 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600 Herbicide)
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mélanges en Réservoir – Warlock Plus Plotter

Appliquer lorsque la végétation indésirable visée est en croissance active. Seuls les mauvaises herbes et arbustes présents au moment de l'application seront supprimés. L'élimination de la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs. Appliquer par voie aérienne (minimum de 30 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 110 L de volume de pulvérisation/ha) pour assurer une couverture uniforme. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha pour l'application par voie aérienne et 200 litres/ha pour l'application par voie terrestre.

IPCO Ag-Surf Original, Weedaway Ag-Surf Adjuvant Liquide de Pulvérisation, Agral 90 Agent Mouillant et Tensioactif Non Ionique Liquide, Agral 90 Un Mouillant Et Adhésif Non Ionique. Citowett Plus, et Adjuvant Super Mouillant sont homologués pour usage avec Plotter et Plotter + 2,4-D. Utiliser l'agent tensioactif au taux de 2 L par 1,000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v). Suivre toutes les directives de la section « Méthodes de mélange » concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

SUPPRESSION SAISONNIÈRE - MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES OU RÉPRIMÉES – WARLOCK PLUS PLOTTER

Taux	Suppression de:		
Warlock - 0,29 L/ha Plus Plotter - 21 g/ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	neslie paniculée bardanette épineuse chardon vulgaire vergerette du Canada chardon des champs stellaire moyenne trèfle séneçon vulgaire petite herbe à poux fanaisie vulgaire spargoute des champs saponaire des vaches pissenlit scabieuse des champs sagesse-des-chirurgiens verge d'or du Canada	renouée scabre ortie royale ortie de la Caroline kochia à balais♦ renouée persicaire chardon penché crépis des toits marguerite blanche (pré-bourgeon) laiteron des champs chardon épineux amarante fausse-blite soude roulante	matricaire inodore bourse-à-pasteur centaurée maculée tabouret des champs érodiolium cicutaire mélilot renoncule âcre sarrasin de Tartarie canola spontané♦♦ symphorine occidentale moutarde des champs centaurée du solstice
		Répression de:	chénopode blanc
	Plantes indiquées ci-dessus plus la suppression de :		
Warlock - 0,38 L/ha Plus Plotter - 27 g/ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	gnaphale patience crépue épilobe à feuilles étroites bertéroa blanche lépidie à feuilles larges rosier des prairies	antennaire négligée onoporde acanthe luzerne spontanée herbe à poux vivace carotte sauvage fraisier de Virginie	
		Répression de:	armoïse absinthe
	Plantes indiquées ci-dessus plus la suppression de :		
Warlock - 0,44 L/ha Plus Plotter - 32 g/ha Plus un surfactant à	gypsophile paniculée jusquiame noire chondrille	carvi cummin sauvage panais sauvage	

raison de 0,2%v/v	
Warlock - 0,50 L/ha Plus Plotter - 36 g/ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	<p align="center">Plantes indiquées ci-dessus plus la suppression de :</p> <p>armoïse absinthe centaurée jacée centaurée diffuse♦♦ cynoglosse officinale renouée du Japon grande molène</p> <p align="right">épervière orangée♦♦♦♦ laitue scariole salicaire pourpre cranson dravier épervière jaune♦♦♦♦</p> <p align="center">Répression de: achillée</p>

♦ Biotypes non résistant aux ALS

♦♦ Toutes variétés sauf canola résistant aux ALS

♦♦♦ Appliquer une dose élevée lorsque les plantes sont en pleine croissance et le moment optimal d'application est du stade de rosette jusqu'au stade de montée en graines ou en automne. Les plantes seront supprimées par l'application en mi-été et en automne même si les plantes ne présentent aucune modification de forme ou de stature durant l'année d'application.

♦♦♦♦ Appliquer une dose élevée lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

SUPPRESSION OU RÉPRESSION PENDANT 12 MOIS – WARLOCK PLUS PLOTTER

Taux	Supprimées jusqu'à 12 mois	Réprimées jusqu'à 12 mois
Warlock – 0,29 L/ha Plus Plotter - 21 g/ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	matricaire inodore	chardon des champs pissenlit
Warlock – 0,38 L/ha Plus Plotter - 27 g/ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	Plantes indiquées ci-dessus plus: chardon des champs♦ pissenlit fraisier de Virginie	armoïse douce armoïse de l'Ouest rosier des prairies symphorine occidentale
Warlock – 0,44 L/ha Plus Plotter - 32 g/ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	Plantes indiquées ci-dessus plus: rosier des prairies	
Warlock – 0,50 L/ha Plus Plotter - 36 g/ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	Plantes indiquées ci-dessus plus: armoïse douce	chalef argenté

♦ L'élimination de la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

SUPPRESSION OU RÉPRESSION PENDANT 24 MOIS – WARLOCK PLUS PLOTTER

Taux	Supprimées jusqu'à 24 mois	Réprimées jusqu'à 24 mois
Warlock – 0,38 L/ha Plus Plotter - 27 g/ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	fraisier de Virginie	chardon des champs♦ pissenlit armoïse douce rosier des prairies
Warlock – 0,44 L/ha Plus Plotter - 32 g/ha	Plantes indiquées ci-dessus	symphorine occidentale

Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v		
Warlock – 0,50 L/ha Plus Plotter - 36 g/ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	Plantes indiquées ci-dessus plus: chardon des champs pissenlit armoïse douce rosier des prairies	

♦ L'élimination de la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Délais d'attente avant la récolte/pâturage

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail ou les animaux laitiers en lactation dans les zones traitées.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours (ou le nourrir de foin non traité) dans une zone non traitée avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

Mélanges en Réservoir – Warlock Plus Plotter Plus 2,4-D Amine

Warlock plus Plotter peut être mélangé en réservoir avec 2,4-D Amine pour augmenter le nombre de mauvaises herbes supprimées. Suivre toutes les instructions sous « Méthodes de mélange » pour les exigences en matière de surfactant et l'ordre de mélange.

SUPPRESSION TOUT AU LONG DE LA SAISON - WARLOCK + PLOTTER + 2,4-D AMINE

Taux	Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées	
Warlock – 0,29 L/ha Plus Plotter - 21 g/ha Plus 2,4-D Amine - 840 à 1440 g é.a./ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	armoïse absinthe laiteron potager laitue bleue (parties épigées) bardane < 4 feuilles verge d'or du Canada lampourde gloutron plantain majeur salsifis majeur	herbe à gomme (parties épigées) épervière cranson dravier (parties épigées) chénopode blanc armoïse douce laitue scariole ortie dioïque renouée liseron
	Arbustes	
	chalef argenté (saule de Wolf)	
	Plus toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du 2,4-D Amine à raison de 840 à 1440 g é.a./ha (équivalent à 1,5 à 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600 Herbicide)	
Warlock – 0,38 L/ha Plus Plotter - 27 g/ha Plus 2,4-D Amine - 840 à 1440 g é.a./ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	Mauvaises herbes à feuilles larges - Plantes indiquées ci-dessus plus: armoïse de l'Ouest	
	Arbustes	
	potentille frutescente	
	Plus toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du 2,4-D Amine à raison de 840 à 1440 g é.a./ha (équivalent à 1,5 à 2,6 L/ha de 2,4-D Amine 600 Herbicide)	

SUPPRESSION PENDANT 12 MOIS- WARLOCK + PLOTTER + 2,4-D AMINE

Taux	Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées	
Warlock – 0,29 L/ha Plus Plotter - 21 g/ha Plus 2,4-D Amine - 1100 g é.a./ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	chardon des champs♦ pissenlit fraisier de Virginie	
	Plantes indiquées ci-dessus plus:	

Warlock – 0,38 L/ha Plus Plotter - 27 g/ha Plus 2,4-D Amine - 1100 g é.a./ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	rosier des prairies potentille frutescente symphorine occidentale armoïse douce – répression seulement
Warlock – 0,44 L/ha Plus Plotter – 32 g/ha Plus 2,4-D Amine - 1100 g é.a./ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	Plantes indiquées ci-dessus plus: armoïse de l'Ouest armoïse douce chalef argenté (saule de Wolf)

♦ L'élimination de la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

SUPPRESSION PENDANT 24 MOIS - WARLOCK PLUS PLOTTER PLUS 2,4-D AMINE

Taux	Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées
Warlock – 0,29 L/ha Plus Plotter - 21 g/ha Plus 2,4-D Amine - 1100 g é.a./ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	pissenlit fraisier de Virginie
Warlock – 0,38 L/ha Plus Plotter - 27 g/ha Plus 2,4-D Amine - 1100 g é.a./ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	Plantes indiquées ci-dessus plus: armoïse douce chardon des champs – répression seulement rosier des prairies – répression seulement
Warlock – 0,44 L/ha Plus Plotter – 32 g/ha Plus 2,4-D Amine - 1100 g é.a./ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	Plantes indiquées ci-dessus plus: chardon des champs ♦ rosier des prairies chalef argenté (saule de Wolf) symphorine occidentale
Warlock – 0,50 L/ha Plus Plotter – 36 g/ha Plus 2,4-D Amine - 1100 g é.a./ha Plus un surfactant à raison de 0,2%v/v	Plantes indiquées ci-dessus plus: armoïse de l'Ouest potentille frutescente

♦ L'élimination de la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Délais d'attente avant la récolte/pâturage pour Warlock plus Plotter mélangé en réservoir avec 2,4-D Amine 600 Herbicide.

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail (sauf pour les animaux laitiers en lactation) dans les zones traitées.
- NE PAS laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- NE PAS récolter le fourrage ou de couper le foin dans les 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans une zone non traitée (ou le nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

Mélanges en réservoir –Warlock plus Herbicide Arsenal ou herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d’isopropylamine, sel de diammonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées)

On peut mélanger en réservoir Warlock avec soit l’herbicide Arsenal, soit des herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d’isopropylamine, sel de diammonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées) pour augmenter le nombre de mauvaises herbes à feuilles larges et de plantes invasives supprimées. Ces mélanges en réservoir permettent de supprimer la plupart des graminées et des espèces à feuilles larges. Utiliser ces mélanges en réservoir sur les sites industriels non cultivés tels qu’emprises de chemins de fer, d’installations électriques, d’autoroutes, d’installations téléphoniques et de pipelines.

Warlock plus Herbicide Arsenal : Appliquer 3,0 L d’herbicide Arsenal par hectare mélangé en réservoir à 0,25 à 0,50 L de Warlock par hectare.

Warlock plus herbicides au glyphosate (présent en tant que sel d’isopropylamine, sel de diammonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées) : Appliquer entre 810 et 4320 g é.a. par hectare d’herbicide au glyphosate (présent en tant que sel d’isopropylamine, sel de diammonium, sel de potassium ou sel de diméthylamine, homologués pour utilisation sur les terres non cultivées) mélangé en réservoir avec 0,25 à 0,50 L de Warlock par hectare.

Warlock plus Herbicide Torpedo EZ (dans les zones non cultivées d’une ferme) Appliquer 0,25 à 0,50 L de Warlock par hectare mélangé en réservoir avec 880 à 1215 mL par hectare d’herbicide Torpedo EZ plus un adjuvant (agent tensioactif non ionique à raison de 0,25 %v/v).

Warlock plus Herbicide Torpedo EZ plus Herbicide Glyphosate (p. ex. VP480 Herbicide) (dans les zones non cultivées d’une ferme)

Appliquer 0,25 à 0,50 L de Warlock par hectare mélangé en réservoir avec 880 à 1215 mL par hectare d’herbicide Torpedo EZ, plus 0,8 à 4,3 kg p.a./ha d’herbicide glyphosate (Équivalent à 1,69 à 9,0 L/ha de VP480 Herbicide).

GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES

Pratiques de gestion des plantes envahissantes

On peut appliquer Warlock en postlevée en tant que traitement généralisé ou par application localisée ou par bandes pour supprimer les plantes envahissantes. Les applications en postlevée doivent être effectuées avant le stade du bourgeon ou de floraison précoce, à moins d’indication contraire. Les résultats sont meilleurs lorsque le volume de pulvérisation est suffisant pour couvrir uniformément les plantes traitées. Pour obtenir une absorption et une translocation optimales, éviter d’effectuer de coupe, de fenaison, de déchiquetage dans les zones traitées et laisser intactes celles-ci durant au moins 7 jours suivant l’application.

Warlock peut représenter un composant important de programmes de gestion intégrée de la végétation conçus pour rétablir des communautés de plantes utiles. Pour maximiser et augmenter les avantages de la suppression de mauvaises herbes que procure Warlock, il est important que d’autres pratiques de gestion de la végétation, y compris la gestion de pâturage, la fertilisation, le brûlage dirigé, le fauchage mécanique, le désherbage à la main, la lutte biologique et autres méthodes, soient utilisées selon une séquence et des combinaisons appropriées afin de diminuer davantage les effets nocifs des plantes envahissantes sur les plantes utiles et favoriser le développement des communautés de plantes utiles.

Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux. Ces organismes peuvent conseiller sur les meilleures pratiques de gestion et le développement de programmes de gestion intégrée de la végétation. Réagir rapidement suite à une détection précoce de nouvelles plantes envahissantes représente une stratégie clé de gestion des

plantes envahissantes. Le confinement, l'éradication et la suppression sont essentiels à la gestion de plantes envahissantes établies qui s'étendent.

Grands pâturages et prés

N'effectuer qu'une seule application par année pour supprimer les plantes envahissantes. Pour de meilleurs résultats, traiter les plantes envahissantes lorsqu'elles sont en croissance active et dans des conditions favorables à la croissance. Warlock procure également une suppression en prélevée des graines en germination et une suppression des semis en émergence de plantes vulnérables suivant l'application.

Pour réduire la propagation de plantes envahissantes, il est important de traiter les plantes envahissantes identifiées dans la zone visée tout en observant les zones tampons de pulvérisation requises pour les applications généralisées. Lorsque le vent souffle dans la direction opposée, revenir à une pulvérisation complète de la population des plantes visées.

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes

Un composant important des programmes de gestion des plantes envahissantes est la détection précoce et l'éradication. Les directives pour application sur les plantes individuelles ou les applications localisées ou par bandes peuvent servir à arrêter la propagation de plantes envahissantes. Ceci est particulièrement important dans les zones riveraines, où il est préférable d'utiliser une application localisée plutôt qu'un traitement généralisé. Utiliser les tableaux de mélange et les directives indiqués dans la section **MÉTHODES D'APPLICATION** pour mélanger Warlock avec suffisamment d'eau pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les plantes envahissantes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas jusqu'au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. **NE PAS** appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), et les habitats estuariens ou marins.

Délais d'attente avant la récolte/pâturage

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail ou pour les animaux laitiers en lactation dans les zones traitées.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans un pré non traité (ou les nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉTHODES DE MÉLANGE

Mélange avec eau

Pour préparer la bouillie de pulvérisation, ajouter la moitié de la quantité d'eau voulue dans le réservoir du pulvérisateur. Puis, tout en agitant, ajouter la quantité de Warlock recommandée et ensuite le produit d'association. Si nécessaire, ajouter la quantité de surfactant recommandée. Pour terminer, en poursuivant l'agitation, ajouter le reste d'eau.

MÉTHODES D'APPLICATION

Applications sur plantes individuelles, ou localisées ou par bandes

Suivre le tableau de mélange suivant pour mélanger Warlock avec suffisamment d'eau pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plantes individuelles, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées. **NE PAS** appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), et les habitats estuariens ou marins.

Tableau de mélange

Warlock	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
2,5 mL à 5 mL	10 litres
25 mL à 50 mL	100 litres
250 mL à 500 mL	1000 litres

Utiliser le taux le plus élevé lorsque les conditions de croissance sont moins favorables ou lorsque le feuillage des plantes est élevé et dense.

Traitement généralisé (applications par voie terrestres et aériennes)

Les applications de Warlock peuvent être effectuées une fois que les graminées sont bien établies (développement d'un système racinaire secondaire et bonne vigueur).

(1) Application par voie terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer Warlock en tant que pulvérisation généralisée pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses indiquées. Appliquer Warlock aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 100 L/ha.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION – Application par voie terrestre

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple tailles de gouttelettes plus grossières, réduire la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des habitats terrestres et aquatiques
Pulvérisateur agricole	Grands pâturages, prés permanents et zones industrielles et autres zones non cultivées	10

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

(2) Application par voie aérienne

Utiliser Warlock ou le mélange en réservoir Warlock + 2,4-D pour le traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes ligneuses indiquées. Appliquer Warlock en grosses gouttelettes aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 19 L/ha par voie aérienne. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles.

Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un équipement aéronautique réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités spécifiées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système de positionnement global (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits

chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le titulaire en composant le 1-800-247-8013. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial ou territorial.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION - Application par voie aérienne

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple tailles de gouttelettes plus grossières, réduire la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Finesse de pulvérisation	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection des habitats terrestres et aquatiques :	
	Type d'aéronef	
	Voilure fixe	Voilure tournante
ASABE Grosse (VMD = 385,22 µm)	175	150
ASABE Grosse à Très grosse (VMD = 439,39 µm)	125	100
ASABE Très grosse (VMD = 477,94 µm)	100	90
ASABE Très grosse à Extrêmement grosse (VMD = 521,38 µm)	80	70

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

NE PAS utiliser l'équipement de pulvérisation ayant servi à appliquer Warlock pour d'autres applications sur des sols où sont plantées, ou où seront plantées, des cultures sensibles ou des plantes utiles sensibles, à moins qu'il ait été établi que tous les résidus de cet herbicide sont disparus grâce à un nettoyage à fond de l'équipement. L'équipement ayant servi à appliquer Warlock doit être nettoyé à fond avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Rincer et vider à fond l'équipement d'application après utilisation. Jeter l'eau de rinçage dans une zone non cultivée loin des sources d'approvisionnement en eau.
2. Rincer une deuxième fois en ajoutant 1 litre d'ammoniaque ou d'agent de nettoyage de réservoir pour chaque 1 000 L d'eau. Faire circuler la solution dans tout le système afin qu'elle entre en contact avec toutes les surfaces internes (de 15 à 20 minutes). Laisser la solution reposer durant plusieurs heures, de préférence jusqu'au lendemain.
3. Vidanger la solution hors du réservoir par la rampe.
4. Rincer deux fois le système avec de l'eau propre, en faisant recirculer et en drainant à chaque fois.
5. Enlever les buses et les grilles et les nettoyer séparément.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Warlock est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Warlock et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Warlock ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis

pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.